

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET SÉANCE EXTRAORDINAIRE, LE LUNDI LE 27 FÉVRIER 2023, 20h30 Édifice municipal

PRÉSENCES:

Lise Garant, siège no 2
Michel Lindsay, siège no 3
Michel Breton, siège no 4
Jasmin Létourneau, siège no 5
Lucien Beaudry, siège no 6

ABSENTS:

Marcel Élément, siège no 1

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

MOT DE BIENVENUE

CONSTAT DE QUORUM

27.02.23.038

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU l'avis de convocation du 23 février 2023 effectuée par la directrice générale et transmis conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE les délibérations du conseil doivent porter exclusivement sur :

Résolution projet église;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à la majorité des membres présents que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

ADOPTÉE

27-02-23-039

RÉSOLUTION POUR CONFIRMER LA DÉCISION DANS LE DOSSIER D'ACHAT DU BÂTIMENT (ÉGLISE)

ATTENDU QUE la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques a désacralisée son église en octobre 2021 et que celle-ci a fait une offre de vente pour ce bâtiment (église) situé 870, rue Principale, Saint-Hilaire-de-Dorset (Qc) GOM 1G0, à la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset pour un montant de 1.00 \$;

ATTENDU QUE suite à la réception de l'étude (Carnet de santé) fait par une firme d'architecte, il est mention de présence de contaminants à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment (église);

ATTENDU QUE suite à la réception d'une information concernant la mise en place en 2023, d'une nouvelle obligation juridique sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des entités du secteur public;

ATTENDU QUE cette nouvelle obligation juridique mettrait en péril la situation financière de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset et de ses citoyens ;

Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à la majorité des membres présents que le conseil municipal :

- Refuse l'offre d'acquisition du bâtiment situé au 870, rue Principale, Saint-Hilairede-Dorset (Qc) GOM 1G0;
- Mandate la directrice générale pour un envoi écrit à la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques mentionnant sa décision;
- Demande à la directrice générale de faire parvenir à tous les payeurs de taxes, décision du conseil municipal.

ADOPTÉE





27.02.23.040

PÉRIODE DE QUESTION 1

Des citoyens étaient présents

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à la majorité des membres présents que la séance soit levée ou ajournée. Il est 20h37.

Moi, FRANCINE FOURNIER, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par la directrice générale et greffière-trésorière de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Francine Fournier

Mairesse

Cathy Payeur Directrice générale Greffière-Trésorière